

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1854/SG/ESJ accordant l'autorisation d'enseigner à du personnel de l'Enseignement privé.

n° 1854/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

13 décembre 1968

Numéro JO

n° 25 du 26/12/1968

Date du numéro

26 décembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'enseigner à l'Ecole de la Nativité à Djibouti est accordée à : Mile Guillamet Maryvonne, née le 2 février 1944 à Pont-Croix (Finistère), de nationalité française, titulaire du baccalauréat de l'Enseignement du Second degré.